



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦ ᑲᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲ

COMPTE RENDU

421^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE :	25 janvier 2024
ENDROIT :	Vidéoconférence (Teams)
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec John Paul Murdoch, GNC Lucas Del Vecchio, GNC Sophie Cooper, secrétaire exécutive

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

Il a été suggéré de débiter la rencontre avec le projet de mine de lithium Baie James afin d'assurer la présence de tous les membres du COMEX à cette discussion. L'ordre du jour de la 421^e réunion a été modifié et adopté à la suite.

2) Adoption du compte rendu de la 419^e réunion

Une correction au point 7b (Arrêt temporaire de la mine Renard) a été proposée. Le compte rendu de la 420^e réunion a été corrigé et adopté.

Action : Faire traduire et classer le CR 420.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 14 décembre 2023 et le 25 janvier 2024 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium (Canada) inc.

N/Réf. : 3214-14-055

- a) Suivi des conditions du certificat d'autorisation
 - Pour information et recommandation

ATTENDU QUE Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 12 janvier 2024, pour information et pour recommandation, six (6) documents pour le projet minier Baie James. Ces documents ont été déposés par le promoteur pour répondre aux conditions du certificat d'autorisation délivré le 27 décembre 2023.

Les membres du COMEX ont constaté que ces documents ont été transmis à l'Administrateur provincial le 28 décembre 2023. Un examen sommaire des documents révèle que certains sont datés de février, mai, juillet et octobre 2023. Le COMEX a évalué qu'il était peu probable que le promoteur ait pris en compte les conditions du certificat d'autorisation avant de déposer ces documents.

ATTENDU QUE le COMEX recommande l'Administrateur provincial d'informer le promoteur qu'il devra ajuster ces documents pour qu'ils soient complets et tiennent compte des conditions du certificat d'autorisation, et de les déposer à nouveau. Le COMEX informe l'Administrateur qu'il débutera son analyse sur réception de l'ensemble des documents ajustés. Le COMEX recommande également que la Direction régionale Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec soit informée de la présente recommandation.

#2024-0125-01 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance indiquant que le COMEX recommande d'informer le promoteur qu'il doit ajuster ses documents pour qu'ils soient complets et tiennent compte des conditions du certificat d'autorisation, et de les déposer à nouveau. Le COMEX recommande également que la Direction régionale Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec soit informée de la présente recommandation.

Action : **Envoyer une correspondance à l'Administrateur provincial
Transmission d'une recommandation**

**5) Projet de dénoyage des fosses J4 et 87 sur le site de l'ancienne mine Troilus
par Troilus Gold Corp.
N/Réf. : 3214-14-025**

- a) Demande de modification du certificat d'autorisation (MODCA 3)
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 2 octobre 2023, une deuxième demande de modification de la condition 6 du certificat d'autorisation (CA) pour le projet de dénoyage des fosses J4 et 87 sur le site minier Troilus. La condition 6 du CA stipulait que le début du dénoyage des fosses devait commencer au plus tard deux ans après la date de délivrance du CA et qu'il devait être réalisé dans un maximum de 10 ans à compter de l'émission du CA. Le dénoyage devait donc démarrer au plus tard le 29 juillet 2022.

Le 11 août 2022, le COMEX avait reçu une première demande de modification de la condition 6 du CA dans laquelle le promoteur demandait de repousser la date de début du dénoyage. L'autorisation de cette première demande de modification du CA a été délivrée le 7 novembre 2022 et la date de début du dénoyage des fosses J-4 et 87 avait été reportée au 31 décembre 2023. Cette deuxième demande de modification du CA a pour objectif de reporter une seconde fois la date de début des travaux de dénoyage puisque les feux de forêt de l'été 2023 ont endommagé les infrastructures d'alimentation électrique vers le site minier Troilus et ont empêcher de réaliser les travaux prévus.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents soumis par le promoteur et, à la suite de leur analyse, recommandent à l'Administrateur provincial d'autoriser la modification du certificat d'autorisation pour reporter une seconde fois la date de début du dénoyage des fosses J-4 et 87 au plus tard le 1^{er} août 2024. Toutefois, le COMEX recommande de conserver la date limite pour réaliser les travaux de dénoyage, soit dans un maximum de 10 ans à compter de l'émission du CA qui est le 29 juillet 2020.

#2024-0125-02 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document soumis par le promoteur et qu'ils recommandent à l'Administrateur provincial d'autoriser la modification du certificat d'autorisation.

**Action : Envoyer une correspondance à l'Administrateur provincial
Transmission d'une recommandation**

6) Divers

a) Rencontre entre COMEX et la Société du Plan Nord (SPN)

À la suite de la rencontre du 8 janvier 2024 entre le COMEX, le Conseil Cri-Québec sur la foresterie (CCQF) et la Société du Plan Nord (SPN), Monsieur Luc Lainé a été contacté par Monsieur Martin Gagnon de la SPN sur la possibilité d'organiser une rencontre avec le COMEX pour discuter de la route Billy-Diamond. M. Lainé répondra à M. Gagnon et lui proposera des dates de rencontre.

b) Arrêt temporaire de la mine Renard

Le 19 janvier 2024, le COMEX a reçu un complément d'information sur l'arrêt temporaire des opérations de la mine Renard. Le COMEX demandera des précisions auprès des analystes du MELCCFP sur le maintien d'une équipe réduite sur le site minier et les suivis environnementaux et sociaux à venir.

c) Projet minier Windfall

La secrétaire exécutive a informé les membres du COMEX que le promoteur a transmis une portion de l'addenda de leur étude d'impact à l'Administrateur provincial en décembre 2023. Les derniers documents de l'addenda ont été transmis en janvier 2024. Un exercice de concordance sera réalisé par les analystes du MELCCFP afin d'assurer que l'ensemble des éléments essentiels manquantes de l'étude d'impact a été déposé. Les documents seront transmis au COMEX une fois cet exercice complété.

d) Correspondances de Monsieur George Lameboy, Chisasibi Eeyou Resource and Research Institute (CERRI)

Le COMEX a reçu des demandes de suivi en janvier 2024 concernant les correspondances de Monsieur George Lameboy sur les rapports de suivi sur la zostère marine de 2014 et 2019 en lien avec les suivis pour le projet hydroélectrique Eatsmain-1-A et dérivation Rupert. Le COMEX préparera une réponse aux demandes de M. Lameboy.

e) Projets sur l'ordre du jour des rencontres prévues pour l'hiver 2024

- Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert
- Projet de prolongation des chemins forestiers « H ouest » et « I »
- Projet minier Rose Lithium-Tantale – Suivis et demandes de modification du certificat d'autorisation
- Projet minier Whabouchi – Demande de modification du certificat d'autorisation

7) Prochaine réunion

Les prochaines rencontres du COMEX sont prévues pour le 25 janvier 2024, le 15 mars 2024 et le 27 mars 2024, par vidéoconférence (Teams).

Annexe A
Suivi de la correspondance du 13 décembre 2023 au 25 janvier 2024

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium (Canada) inc. N/Réf. : 3414-14-055	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une recommandation	Transmis le 20 décembre 2023 Accusé réception le 20 décembre 2023	<i>Pour recommandation</i>
	Ian Courtemanche MELCCFP	Denis Couture Galaxy Lithium	Transmission du certificat d'autorisation	Transmis le 27 décembre 2023	
Projet minier Éléonore par Goldcorp Canada Ltée N/Réf. : 3214-14-042	Murielle Vachon MELCCFP	Geneviève Pépin Goldcorp Canada	Transmission de la modification du certificat d'autorisation	Transmis le 20 décembre 2023	<i>Pour recommandation</i>
Annonce d'une nouvelle entreprise minière : Arcadium Lithium	Sophie Cooper COMEX	Sarah Maryssael Arcadium Lithium	Annonce d'une fusion entre Allkem et Livent	Transmis le 4 janvier 2024	
Projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Lithium Éléments Critiques N/Réf. : 3414-14-053	Nancy Duquet-Harvey CLEC	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'un complément d'information – MODCA : Bacs d'emprunt et campement travailleur	Transmis le 9 janvier 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 12 janvier 2024 Reçu COMEX le 12 janvier 2024	
Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium (Canada) inc. N/Réf. : 3414-14-055	Denis Couture Galaxy Lithium	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi des conditions du certificat d'autorisation du 27 décembre 2023	Transmis le 28 décembre 2023	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 12 janvier 2024 Reçu COMEX le 12 janvier 2024	
Mine diamantifère Renard par Les diamants Stornoway (Canada) inc. N/Réf. : 3414-14-041	Raphaël Perreault et Patrick Sévigny Diamants Stornoway	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Avis d'arrêt temporaire des opérations	Transmis le 22 décembre 2023	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 17 janvier 2024 Reçu COMEX le 19 janvier 2024	

Annexe A

Suivi de la correspondance du 13 décembre 2023 au 25 janvier 2024

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de construction d'un site d'enfouissement à Wemindji par la Nation crie de Wemindji N/Réf. : 3219-16-002	Howard MacDonald Nation crie de Wemindji	Isaac Voyageur Administrateur régional GNC	Demande de modification du certificat d'autorisation du 16 juin 2021	Transmis le 15 décembre 2023	<i>Pour recommandation</i>
	Isaac Voyageur Administrateur régional GNC	Luc Lainé COMEX		Transmis le 22 janvier 2024 Reçu COMEX le 22 janvier 2024	